

**RÉPONSE INTERMÉDIAIRE – M 214 B – 23.05**

**Réponse intermédiaire du Conseil administratif à la motion M 214 A – 23.03**

déposée par Madame Diane GRABER et Monsieur Wahba GHALY, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

**UN PARTENARIAT INNOVANT POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEUR TRANSFORMATION DURABLE**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les nouvelles invites de la motion, telle qu'acceptée lors de la séance du 7 mars 2023, font suite aux échanges menés en commission des finances, de l'économie et de l'administration le 7 février 2023. Elles s'alignent sur ce que le Service de la cohésion sociale et le Conseil administratif estiment faisable et pertinent en matière de promotion du développement durable à l'attention des entreprises verniolanes, moyennant un investissement raisonnable.

La possibilité d'ajouter une section dédiée à cette thématique dans le volet « relations économiques » du nouveau site internet communal est actuellement à l'étude. Si cette solution ne se révèle pas faisable ou convaincante, d'autres alternatives seront trouvées. En parallèle, des informations utiles seront ponctuellement relayées aux entreprises locales via la newsletter qui leur est dédiée.

En ce qui concerne l'organisation de « rencontres régulières », l'Administration est en train d'identifier les initiatives similaires portées par des partenaires compétents (SIG, Chambre d'économie sociale et solidaire, FER...), sur lesquelles il serait éventuellement possible de se greffer, ou qu'il serait possible de dupliquer à Vernier. Dans le cas contraire, leur mise en place devrait être pilotée par notre Administration, probablement par le biais d'un mandat confié à l'externe (les ressources internes étant saturées). Le cas échéant, un projet spécifique serait présenté dans le cadre du budget 2024.

Martin STAUB  
Conseiller administratif

Vernier, le 8 mai 2023

